

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 MARS 1882.

---

Crédits spéciaux au Département du l'Intérieur (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. THONISSEN.

---

MESSIEURS,

Dans la séance du 17 février, M. le Ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à allouer à son Département trois crédits spéciaux s'élevant ensemble à 155,000 francs.

Le premier de ces crédits, s'élevant à 75,000 francs, est destiné à couvrir les frais d'organisation de deux stations, aux États-Unis et au Chili, pour observer le passage de Vénus sur le soleil.

Une note de M. le directeur de l'Observatoire, jointe à l'Exposé des motifs, justifie parfaitement cette demande. Les États-Unis, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Russie ont résolu d'établir de nombreuses stations, pour observer l'intéressant phénomène astronomique qui, après s'être produit deux fois, à huit ans d'intervalle, en 1874 et en 1882, ne se représentera plus qu'en l'an 2004. Nous devons imiter cet exemple, dans la mesure des ressources dont nous pouvons disposer. Nos délégués figureront avec honneur dans ce vaste concours de la science. Ils y participeront en employant des procédés nouveaux d'appréciation et de détermination, qui ont été mis à l'épreuve, avec succès, à l'Observatoire de Bruxelles; et, à cette occasion, la section centrale émet le vœu que ces procédés nouveaux ne soient pas soustraits à la connaissance des observateurs désignés par les autres nations. Ils en profiteraient dans le cas où, par suite de circonstances fâcheuses, les observations ne pourraient se faire convenablement aux deux stations belges.

---

(1) Projet de loi, n° 117.

(2) La section centrale, présidée par M. LE HARDY DE BEAULIEU, était composée de MM. MAIOU, BIEBUYCK, THONISSEN, LUCQ, DEMEUR et SCHAEZTEN.

Le deuxième crédit, de l'import de 45,000 francs, est demandé pour couvrir les frais de participation des artistes belges aux expositions étrangères, et en particulier à celles de Philadelphie et de Vienne. Ainsi que le dit l'Exposé des motifs, il importe, dans la crise actuelle, de multiplier et d'élargir, autant que possible, les débouchés ouverts à l'école belge. Le plus sûr moyen d'atteindre ce but est d'organiser fortement sa participation aux expositions qui se font dans les pays étrangers et de faire en sorte qu'elle y soit représentée par l'élite de ses œuvres et de ses artistes.

Le troisième crédit, s'élevant à 15,000 francs, a pour but de subvenir aux frais de publication de l'Exposé de la situation du royaume, pendant la période 1861-1875.

La loi du 27 juillet 1877 a alloué, à cet effet, au Département de l'Intérieur un crédit de 15,000 francs; mais les frais d'impression des huit premiers fascicules de cet important travail ont déjà dépassé ce crédit de 1,654 francs. Il reste à publier six fascicules dont les frais de rédaction et de publication peuvent être évalués approximativement à 15,365 francs.

Il y a donc lieu, pour éviter tout mécompte, d'allouer au Département de l'Intérieur un nouveau crédit de 15,000 francs, dont l'excédant fera retour au Trésor public, au cas où les dépenses n'atteindraient pas ce chiffre.

Toutes les sections ont approuvé le projet, et la section centrale, par trois voix et une abstention, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
THONISSEN.

*Le Président,*  
AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

---